



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Contrôle des avis en ligne

Question écrite n° 23644

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feuër attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique, sur le phénomène des faux avis et des avis malveillants sur internet. Les plateformes en ligne, notamment dans les domaines de la location immobilière et de la restauration, prévoient la possibilité de déposer des commentaires, éventuellement de manière anonyme, censés offrir un retour d'expérience et éclairer la clientèle. Alors que ces avis déterminent souvent le choix, cette pratique peut être dévoyée car elle permet à des usagers mal intentionnés, voire à des concurrents, de s'exprimer pour tromper sciemment les internautes. Afin de renforcer la transparence et la loyauté en ligne et d'assurer l'honnêteté dans les relations commerciales, une piste d'amélioration souvent avancée serait d'imposer la publication du numéro IP de l'émetteur du commentaire à côté de l'avis. Elle souhaiterait savoir si des contrôles de la part des services de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont diligentés et comment les manquements sont sanctionnés. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il compte renforcer le contrôle de ces avis frauduleux.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feuër](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23644

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8633

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)